

Décembre 2021

Destinataires : Membres actifs du programme d'avantages sociaux

Objet : Mise à jour des taux de l'assurance collective – en vigueur dès le 1^{er} janvier 2022

MISE À JOUR DES TAUX DE L'ASSURANCE COLLECTIVE

Chaque année, la santé financière du régime d'avantages sociaux est analysée et les taux de cotisation versés par vous-même et par l'Université sont revus pour en assurer la pérennité. Le résultat de l'analyse pour l'année 2021 a été révisé par le Comité consultatif sur les avantages du personnel et approuvé par le Comité des ressources humaines du Conseil des gouverneurs. Vous trouverez ci-dessous les taux de cotisations qui entreront en vigueur le 1er janvier 2022, ainsi que d'autres informations utiles.

1. Taux de cotisations 2022

Régimes de soins de santé complémentaire et de soins dentaires

Tel qu'annoncé en septembre 2021, en raison de la pandémie, les cotisations faites aux régimes de soins de santé complémentaire et de soins dentaires ont excédé les remboursements aux membres en 2020. Cela a résulté en une réduction temporaire (de septembre à décembre 2021) de la prime pour les membres.

En 2022, **il n'y aura pas d'augmentation de taux** ; les taux de cotisation par paie pour les employés actifs à compter du 1^{er} janvier 2022 seront les mêmes qu'en janvier 2021 (et seront financés, comme d'habitude, à parts égales par l'Université) :

	SOINS DE SANTÉ COMPLÉMENTAIRES		SOINS DENTAIRES	
	Au 1er janvier 2021	À partir du 1er janvier 2022	Au 1er janvier 2021	À partir du 1er janvier 2022
Individuel	23,31 \$	23,31 \$	11,86 \$	11,86 \$
Famille	45,92 \$	45,92 \$	26,52 \$	26,52 \$

Les taxes de vente applicables dans votre province de résidence ne sont pas incluses.

Régime d'invalidité de longue durée (ILD)

Tel qu'indiqué dans la mise à jour des taux de décembre 2020, le taux de cotisation pour le régime d'invalidité de longue durée était garanti pour les années 2021 et 2022 et conséquemment, demeurera à 1.134 \$ par tranche de 100 \$ de gains mensuels.

Assurance-vie de base

Les employés admissibles sont automatiquement couverts par le régime d'assurance vie de base, pour lequel l'Université prend en charge la totalité des primes. Le dernier examen du régime indique une hausse des réclamations et un déficit au régime. L'Université procèdera donc à une augmentation de ses contributions de janvier à avril 2022 afin de contrôler le déficit, après quoi le taux de contribution demeurera au niveau actuel. Bien que cela n'a pas d'effet direct sur les membres, l'assurance vie est un avantage imposable. Conséquemment, vous noterez une légère augmentation sur les avantages imposables en début d'année.

Assurance-vie optionnelle

Pour l'assurance-vie optionnelle, [les taux](#) de cotisation étaient garantis pour les années 2021 et 2022. Le dernier examen du régime indique une hausse des réclamations et un déficit au régime. Par conséquent, il est possible que les taux augmentent en 2023.

Comme son nom l'indique, l'assurance vie facultative n'est pas obligatoire. Si vous avez choisi cet avantage et que vous n'en avez plus besoin, vous pouvez interrompre votre participation à tout moment en effectuant le changement sur la plateforme [Workday](#).

2. Utiliser les outils en ligne de Manuvie

Sur le [site sécurisé](#) de Manuvie ou en téléchargeant l'application mobile, vous pouvez :

- **Soumettre une réclamation ou envoyer des documents en ligne** en numérisant et téléchargeant des reçus ou des documents avec votre réclamation, ou en prenant une photo et en la téléchargeant dans l'application mobile.
- **Télécharger votre carte d'avantages sociaux sur votre téléphone intelligent** pour y accéder à tout moment, à la pharmacie ou en déplacement, sans avoir besoin d'un accès Internet ou de données mobiles.
- **Consulter l'outil *Mon assurance médicaments*** afin de vérifier si vos médicaments sont couverts par le régime, s'ils doivent être autorisés au préalable, le montant couvert et combien vous payerez. Cet outil sert aussi à savoir comment réduire vos dépenses en vous suggérant des options moins coûteuses.
- **Utiliser l'outil *Recherche de pharmacies économiques*** pour trouver quelle pharmacie près de vous offre les meilleurs prix pour vos médicaments.
- **Être avisé de ce qui est considéré comme des frais raisonnables et courants** pour les services paramédicaux (consultez la section « Formulaires » puis « Trouver un dépliant ou une brochure »).
- **Trouver un fournisseur de soins de santé agréé dans votre région** qui peut soumettre des demandes de règlement sous votre nom.
- **Utiliser les fonctions « Nous joindre » de Manuvie** pour soumettre des devis ou demander des renseignements avant d'engager des dépenses médicales ou dentaires coûteuses, afin de vous assurer que les dépenses seront couvertes.

Si vous n'êtes pas encore inscrit au site de Manuvie, vous pouvez le faire [ici](#) dans la section « Veuillez vous inscrire dès maintenant. » Vous devrez entrer le numéro de contrat du régime de McGill (85 210), ainsi que votre numéro d'identification McGill (numéro de participant/certificat),

3. Délai pour soumettre vos réclamations de 2021

La Financière Manuvie doit recevoir toutes les demandes de règlement de frais médicaux et dentaires encourus en 2021 **au plus tard le 31 mars 2022**. Les demandes reçues après cette date ne pourront faire l'objet d'un remboursement. Prenez de l'avance et assurez-vous de les soumettre avant la date limite.



4. Clinique dentaire des étudiants et des employés

La *Clinique dentaire des étudiants et employés* offre une large gamme de traitements fournis par des professeurs de la Faculté de médecine dentaire de McGill. Pour plus d'information, visitez leur [site](#).

5. Surmonter le stress du temps des fêtes

Le temps des fêtes, quoiqu'il s'agisse d'un moment de l'année positif pour plusieurs, peut occasionner du stress. De plus, les effets de la pandémie peuvent augmenter ces difficultés. Si vous éprouvez des difficultés qui affectent votre bien-être, vous pouvez obtenir du soutien. Le programme d'aide aux employés et à la famille ([PAEF](#)) offre des services de consultation confidentiels, un encadrement de la santé, des services de nutrition, des services de soutien juridique et financier et [plus encore](#). La plate-forme [LifeWorks](#) vous donne également accès à des ressources et des programmes en prévision du temps des fêtes.

6. Plans de voyage

À l'heure où certains pays imposent de nouvelles restrictions de voyage, peut-être souhaitez-vous revoir vos projets de voyage afin d'éviter d'être retenus à l'étranger. [Le Canada ayant resserré les conditions d'entrée au pays](#), tous les voyageurs qui arrivent par voie aérienne de pays autres que les États-Unis seront soumis à un test de dépistage à leur arrivée et devront se mettre en quarantaine jusqu'à la réception d'un résultat négatif. Ces nouvelles dispositions vont accroître considérablement la complexité et le coût d'un voyage à l'étranger.

Si vous planifiez quand même un voyage, assurez-vous de connaître le [programme d'assistance voyage](#) en cas d'urgence et de ses limites.

7. Questions ?

Si vous avez des questions sur les informations contenues dans ce document, veuillez contacter le Centre de service des ressources humaines au 514-398-4747 ou à l'adresse hrhr@mcgill.ca

